

MONTANT DES GARANTIES RESPONSABILITÉ CIVILE	Montant des garanties	Franchise par Sinistre
TOUS DOMMAGES CONFONDUS dont • Faute inexcusable • Dommages matériels et immatériels consécutifs • Dont dommages subis par les équidés • Dommages immatériels lion consécutifs (défaut de conseil article 38)	7000.000 € par sinistre 1.000.000 € par année d'assurance 1.200.000 € par sinistre 150 € 5.000 € par sinistre 40.000 € par sinistre	Voir ci après 500 € 150 € 1.500 €
DEFENSE	Inclus dans la garantie mise en jeu	celle de la garantie
RECOURS	25.000 € par litige	500 €
ACCIDENTS CORPORELS	Montant des garanties	Franchise Par sinistre
• Décès • Infirmitté permanente • Frais de traitement	15.000 € 30.000 € 100% du tarif de responsabilité conventionnel	Néant 5% Néant

Garanties corporelles facultatives

L'équitation est une activité à risques, les associations ayant pour but cette pratique sont dans l'obligation de proposer aux pratiquants des assurances corporelles; au cas où ils n'auraient pas de couverture à ce sujet.

Type	Garanties	Cotisation annuelle
Option 1	Avance sur recours à concurrence de 155.000 €	55 €
Option 2	Indemnités contractuelles : • Décès : capital de 35.000 € • Infirmitté permanente : capital maxi de 65.000 €	18 €
Option 3	Indemnités contractuelles : • Décès : capital de 35.000 € • Infirmitté permanente : capital maxi de 65.000 € • Incapacité temporaire : indemnité journalière 16 € • Hospitalisation : indemnité journalière 8 € • Traitement médical : 125% du tarif de responsabilité conventionnel • Frais de recherche et sauvetage : 830 €	45 €
Option 4	Indemnités contractuelles : • Décès : capital de 16.000 € • Infirmitté permanente : capital maxi de 35.000 € • Incapacité temporaire : indemnité journalière 8 € • Hospitalisation : indemnité journalière 8 € • Traitement médical : 125% du tarif de responsabilité conventionnel • Frais de recherche et sauvetage : 830 €	38 €
Option Jeunes	Indemnités contractuelles : • Décès : capital de 1.600 € • Infirmitté permanente : capital maxi de 16.000 €	15 €

Nature des garanties RCPE	Montant des garanties	Franchise par sinistre
TOUS DOMMAGES CONFONDUS dont • Dommages matériels et immatériels consécutifs • Dont dommages subis par les équidés	7.000.000 € par sinistre 1.000.000 € par sinistre 5.000 € par sinistre	Voir ci après 200 € 200 €
DÉFENSE RECOURS	Inclus dans la garantie mise en jeu 15.000 € par litige	celle de la garantie mise en jeu 300 €